



CAHIER DES CHARGES

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION EN 2025 DU JOURNAL DU PARC NATIONAL DES PYRENEES - EMPREINTES -

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Le Parc national des Pyrénées édite, depuis 1996, un magazine gratuit, dénommé *Empreintes*.

Son objectif est de présenter les missions du Parc national des Pyrénées au travers d'articles de proximité, de reportages, d'interviews, d'actualités et d'illustrations.

Il s'agit de montrer les richesses du Parc national des Pyrénées, de décrire ses actions en matière de conservation et de préservation de la faune, de la flore et des paysages, d'aide au développement local, d'éducation à l'environnement et d'accueil du public.

Empreintes est édité deux fois par an :

- à l'été avec un numéro dont l'angle éditorial est orienté vers les visiteurs, les habitants du territoire, les élus locaux, administrations, les socioprofessionnels partenaires de l'établissement public ,
- à l'hiver avec un numéro dont l'angle éditorial est orienté plus particulièrement vers les habitants avec des sujets qui touchent à l'actualité du territoire.

L'objectif de la consultation est de procéder à la désignation d'une entreprise en charge de la conception graphique des numéros 50 et 51 et à leur impression respectivement en juin 2025 et en décembre 2025. En 2025, à l'occasion des dix ans de la marque « *Esprit parc national* », un tiret à part viendra compléter le numéro de l'été.

Il s'agit d'une procédure adaptée de marché fractionné à bon de commande valable pour une année.

Chaque bon de commande déterminera le thème, les quantités commandées et les prix unitaires proposés par le prestataire retenu au moment de la signature du marché.

Le Parc national des Pyrénées s'engage à passer commande à l'entreprise retenue à hauteur de deux éditions du magazine sur l'année 2025.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La consultation porte sur la conception graphique de deux numéros dans le respect de la charte graphique du magazine, et de leur impression.

La présente consultation n'est pas allotie.
L'entreprise qui y répond le fait pour l'ensemble des prestations.

Elle est ainsi détaillée :

1. Conception graphique des deux numéros

A partir de la charte graphique définie en 2010, chaque numéro devra être conçu graphiquement en vue de son impression en juin 2025 et en décembre 2025.

Chaque édition sera de format A4, imprimée en quadrichromie.

L'édition de juin 2025, numéro 50, sera composée de douze pages et d'un « *tiret à part* » de huit pages de format A5. Ce dernier sera agrafé au centre du magazine. Le tiret à part sera du même grammage que les pages intérieures du magazine.

L'édition de décembre 2025, sera composée de douze pages.

Dans un souci de valorisation du Parc national des Pyrénées, la mise en page accordera une large place à l'iconographie, photos et dessins.

Le Parc national des Pyrénées fournit les textes et les illustrations sous forme de fichiers informatiques.

Ces deux numéros comprennent :

- un éditorial signé par Monsieur le Président du Conseil d'administration,
- une rubrique « *Actualités* »,
- une rubrique sur le patrimoine naturel, culturel et paysager : « *Un territoire à connaître* »,
- une rubrique sur les actions entreprises au service du territoire: « *Un territoire à vivre* »,
- une rubrique sur l'accueil et la sensibilisation du public : « *Un territoire à partager* »,
- une page « *Mémoire de territoire* ».

En complément, pour le magazine de l'été – numéro 50 –, le tiret à part sera présent au centre de l'édition et comprendra un dossier spéciale « *dix ans de la marque Esprit parc national* ».

Le Parc national des Pyrénées se réserve le droit d'apporter des modifications aux maquettes proposées par le prestataire. Les versions finales seront validées par le Parc national des Pyrénées avec signature d'un bon à tirer pour chaque édition. L'étape finale de fabrication est engagée après signature du bon à tirer.

2. Impression d'un numéro

Les impressions se feront dans les quantités suivantes :

- *Empreintes n°50 : à paraître en juin 2024, douze pages + tiret à part - 28 000 exemplaires*
Format A4 pour 12 pages et format A5 pour le tiret à part sur huit pages, quadrichromie recto verso. Façonnage par deux piqûres à cheval. Le tiret à part sera du même grammage que les pages intérieures du magazine.
- *Empreintes n°51 : à paraître en décembre 2024, 12 pages - 25 000 exemplaires*
Format A4, quadrichromie recto verso. Façonnage par deux piqûres à cheval.

Le papier sera un couché demi-mat : couverture en 150 grammes, pages intérieures en 115 grammes. Le tirtet à part du numéro de l'été sera du même grammage que les pages intérieures du magazine.

Le papier ne doit pas forcément être du papier recyclé. Néanmoins, le Parc national des Pyrénées tient à ce qu'il s'agisse d'un papier dont la production soit particulièrement respectueuse de l'environnement (*recyclé, normes ISO, autres*).

3. Transformation en fichier PDF

Le prestataire transforme les fichiers des pages maquettées en un seul fichier PDF correspondant à l'ensemble du journal et procède à l'envoi des maquettes au Parc national des Pyrénées pour mise en ligne sur son site Internet www.pyrenees-parcnational.fr .

Les fichiers en haute définition, les fichiers sources et les fichiers basse définition téléchargeables sont à transmettre.

4. Livraison

La livraison est effectuée, selon les quantités indiquées par le Parc national des Pyrénées, en petits conditionnements et en deux points soit :

- ◇ au Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV septembre - 65007 TARBES,
- ◇ à un prestataire de diffusion localisé à PAU – Pyrénées-Atlantiques - ou à proximité

La livraison, qui s'effectue de plain pied, est à la charge du transporteur prestataire. Elle relève de sa seule responsabilité.

Les derniers numéros d'Empreintes sont téléchargeables sur :

www.pyrenees-parcnational.fr/fr/publications-et-documents?field_document_category_tid=272

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

A- Pour le numéro d'été

1. conception graphique du numéro dont le tirtet à part,
2. impression du numéro et du tirtet à part,
3. transformation du numéro en différents fichiers exposés ci-dessus,
4. livraison en deux points comme indiqué,

B- Pour le numéro d'hiver

1. conception graphique du numéro,
2. impression du numéro,
3. transformation du numéro en différents fichiers exposés ci-dessus,
4. livraison en deux points comme indiqué

Le total général toutes taxes comprise sera clairement indiqué.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 4 : **CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs,
- qualité de l'impression de produits similaires,
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 5 : **PROPRIETE**

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

ARTICLE 6 : **RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

Des informations techniques et administratifs complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Caroline BAPT
Chargée de mission Communication du Parc national des Pyrénées
Tél. : 05 62 54 16 74
Mobile : 06 30 15 99 39
E-mail : caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr

Monsieur Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
Tél. : 05 62 54 16 40
E-mail : yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

ARTICLE 7 : **ENVOI DES PROPOSITIONS**

Les propositions sont à adresser par voie postale à :

Madame la Directrice
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

ou par email :

yves.haure@pyrenees-parcnational.fr .

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit **avant le lundi 24 mars 2025 à 12 heures**, date de réception des offres à l'adresse figurant en supra, quel que soit le mode de transmission (*courriel ou format papier*), et doivent comporter :

1. un devis rédigé,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
5. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
6. deux exemplaires de produits imprimés comparables au journal Empreintes,
7. une liste de référence ou de référents,
8. une attestation de régularité fiscale (*DC7 ou document équivalent en cours de validité*),
9. si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée : une attestation signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée.

ARTICLE 8 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

Chaque bon de commande donnera lieu à un paiement après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande.

La facturation de cette prestation interviendra à service fait, l'ordre de :

Office Français de la Biodiversité
Parc national des Pyrénées
Service facturier
Immeuble Tabella
125 impasse Adam Smith
34470 PEROLS

Elle doit intervenir via le portail CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

Pour ce faire, voici les informations qui vous seront indispensables :

- dénomination et adresse postale de livraison et ou d'intervention :

Parc national des Pyrénées
Villa FOULD
2, rue du IV Septembre – Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

- dénomination et adresse postale de facturation :

Office Français de la Biodiversité
Parc national des Pyrénées
Service facturier - Immeuble Tabella
125, impasse Adam Smith
34470 PEROLS

- données d'identification :

SIRET : 18650004700110

- adresse e-mail :

comptabilite@pyrenees-parcnational.fr

- renseignements CHORUS PRO :

Code service : DF_SG

Code engagement : 2025 000000

A Tarbes, le mardi 25 février 2025